



VILLE D'AUCHY-LES-MINES
Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°288/2025
RÉGLEMENTANT LA PRÉPARATION DU « CYCLO CROSS »
LE DIMANCHE 02 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-6,

Considérant qu'à l'occasion des festivités de novembre organisées par la commission des sports et le vélo club de Noeux les Mines

Un « CYCLO CROSS » aura lieu le dimanche 02 novembre 2025 dans le Parc Germinal.

ARRETE

Article 1 – A l'occasion de la préparation du « CYCLO CROSS » le Parc Germinal sera fermé le :
Dimanche 02 novembre 2025.

L'accès au parc Germinal sera uniquement autorisé aux membres de l'association AMECA côté Place Germinal afin qu'ils puissent exercer leur activité de 14 h 00 à 18 h 00.

Article 2 – Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 –

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE du Commissariat de BETHUNE,
- Le Brigadier-Chef DEGROOTE du Commissariat d'AUCHY les MINES,
- La Police Municipale d'AUCHY les MINES,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Lieutenant 1^{ère} Classe Frédérique HILDEBRANDT du CIS HAINES/VERMELLES,
- Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de BETHUNE,
- Le Syndicat Mixte des Transport Artois-Gohelle à LENS,
- TADAO,
- La Directrice Générale des Services d'AUCHY les MINES,

Fait à AUCHY les MINES, le 21 octobre 2025,



Monsieur le Maire,

Jean-Michel LEGRAND

Jean-Michel LEGRAND.